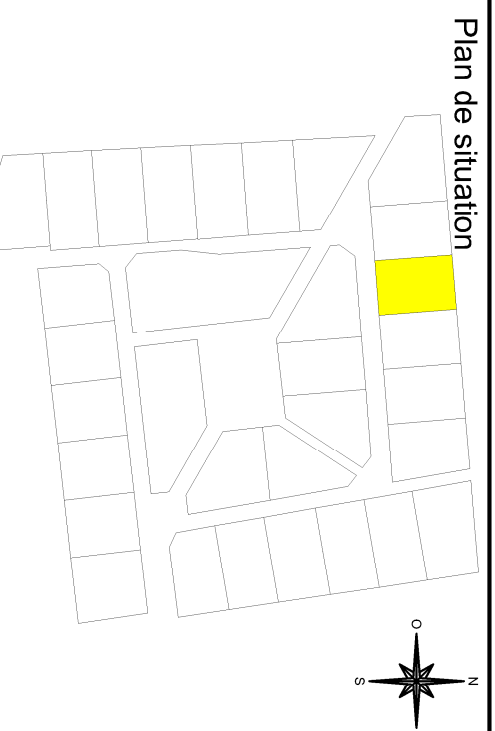


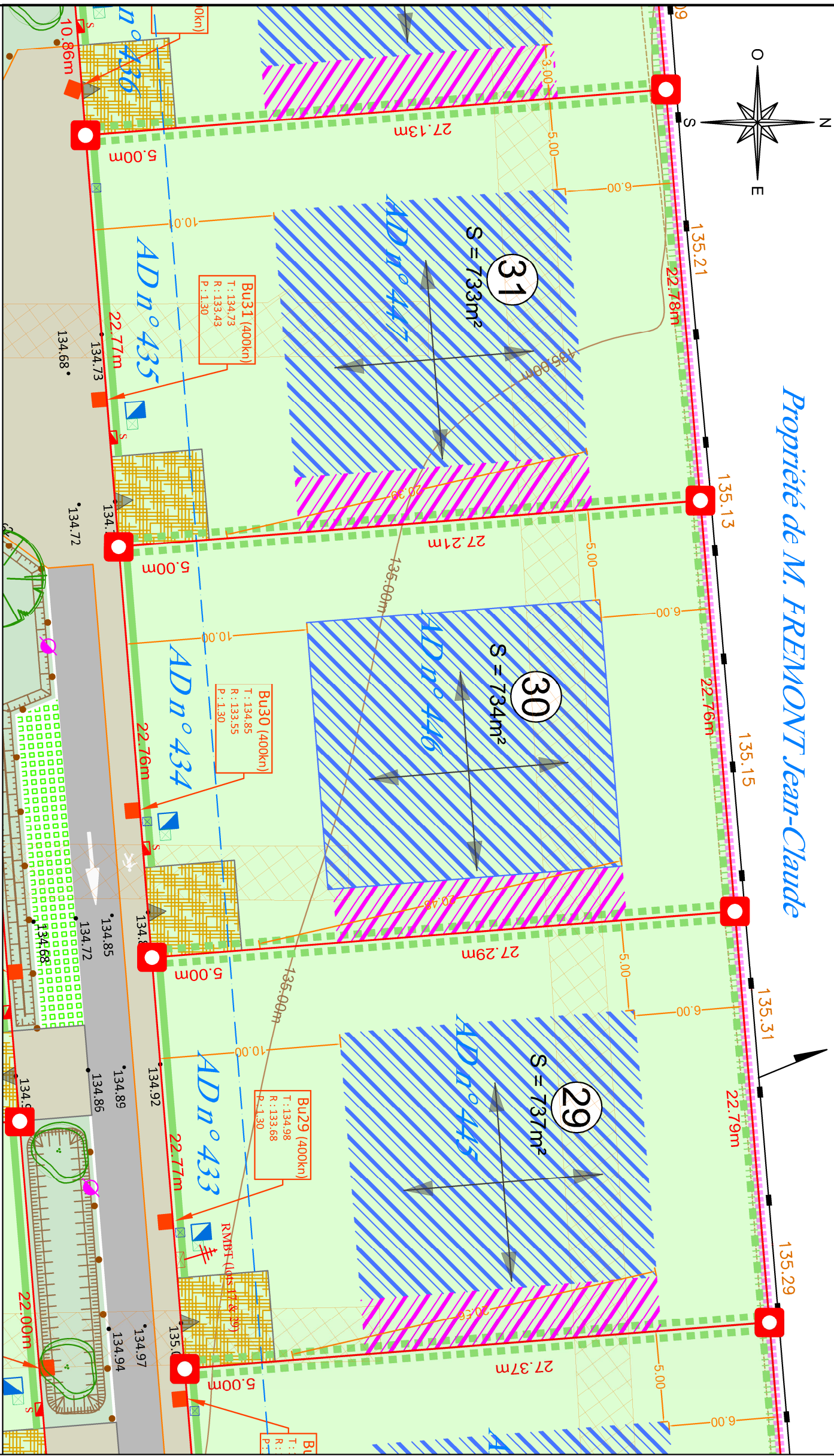
département de la SEINE MARITIME
commune de MONTIGNY
LE CLOS DES BICHES
Plan de Vente

Lot n° : 30
Référence cadastrale : AD n°434 et 446
Surface plancher : 250 m²
Echelle : 1/250
Date de publication : 27 mars 2024



AD n° 183

Propriété de M. FREMONT Jean-Claude



Géomètre
A GÉOSE
GÉOMÈTRE-EXPERT
Tél : 02 32 40 05 13

BET V.R.D SODEREF
SODEREF
Tél : 02 32 71 01 09

Maître d'ouvrage
AMEX
AMÉNAGEUR-PROMOTEUR
GROUPE HEXAGÔM
Tél : 02 35 18 00 21

BET hydraulique
Ecotone
MOBILITÉ
Tél : 02 76 32 85 21

Architecte
ARC EN TERRE
ARCHITECTES DE PAYSAGES
Tél : 02 35 32 82 27

Plan de vente définitif
Nota : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).
Nota* : Les altimétries de la future voirie et les seuils d'entrée sont donnés à titre indicatifs et pourront être modifiés au cours des travaux. Ils devront être contrôlés après travaux.
Nota** : Les positions et l'altimétrie des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Ceux-ci devront donc être contrôlés lors de la construction.

Nota*** : Un massif drainant pour la gestion des eaux pluviales est à réaliser à la charge des acquéreurs (cf règlement écrit PA.10.1).

<ul style="list-style-type: none"> Contour de l'emprise du Permis d'Aménager Clôture symbole ouvrage privatif symbole ouvrage mitoyen cotation linéaire 20.00m limite de propriété référence cadastrale application cadastrale borne nouvelle borne ancienne Cote altimétrique (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux) -735.42 Courbe de niveau (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux) -22.50 Zone constructible si les constructions sont conformes aux dispositions du règlement du PLU Zone constructible pour annexe en limite séparative H=5.00m max. au faitage, 4.00m max l'égout de toit H=4.00m max. à l'acrotere si toiture plate Zone d'emprise des fouilles archéologiques Axes de faitage principaux imposés 	<ul style="list-style-type: none"> Emrobé Voie mixte Béton désactivé Noues et espaces verts Cheminement piéton stabilisé Parking en dalle gazon 	<ul style="list-style-type: none"> Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charrières (privatives à chaque lot) (aménagement à la charge de l'aménageur) 159.66 Cote projet Regard de branchement télécom 30x30 (tampon béton) Cienniveau Coffret de comptage électrique Boîte de branchement des eaux pluviales Boîte de branchement des eaux usées Candélabre 	<ul style="list-style-type: none"> Haies riveraines (à la charge de l'acquéreur) cf règlement écrit PA10.1 et PA 8 Haies riveraines (à la charge du lotisseur) cf règlement écrit PA10.1 et PA 8 Haies mitoyennes (à la charge des acquéreurs) cf règlement écrit PA10.1 et PA 8 Arbres à planter (à la charge du lotisseur)
---	---	--	--